

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-12-29

Séance du lundi 15 novembre
2021

DIVERSES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à BIHL Pierre
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

ABSENTS :

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, HEMEDINGER Yves, KAMMERER Joseph, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis, VOGT Pierre

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-9-8-2 du 18 octobre 2021 relative à la Décision Modificative n°2 du Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-7-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021- politique des sports et de la vie associative,
- VU les délibérations du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 octobre 2018 portant sur la modification de la politique sportive bas-rhinoise et la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 février 2021 validant les critères de la politique sportive haut-rhinoise,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission à la jeunesse, aux sports, à la réussite éducative et au bilinguisme du 28 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Alloue les subventions de fonctionnement et d'investissement telles que détaillées dans les tableaux joints en annexes 1 à 7 à la présente délibération, pour un montant global de 56 316 € ;
- ❖ Approuve et autorise le Président à signer la convention de partenariat jointe en annexe 8 à la présente délibération avec l'ASPTT MULHOUSE RIXHEIM HANDBALL ;
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les imputations suivantes :
 - Opération P208O001T08 – 1118 – 65-65748-326 :
 - 5 740 € au titre de l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat (annexe 1) ;
 - Opération P208O001T10 – 3416 - 65-65748-35 :
 - 4 955 € d'aides aux clubs sportifs haut-rhinois (annexe 2) ;
 - 1 000 € en faveur du club AMAE participant à des compétitions internationales (annexe 2) ;
 - Opération P208O008T01 – 3416 – 65-65748-35 :
 - 12 000 € en faveur des mercredis de Neige (annexe 5) ;
 - Opération P209O001T01 – 1118 – 65-65748-326 :
 - 2 500 € pour l'ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball (annexe 6) ;

- Opération P2080004T06 – 3416 – 65-65748-35 :
 - 22 100 € pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives (annexe 4) ;
 - Opération P2080002T02 – 3416 – 65-65748-35 :
 - 5 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin (annexe 3) ;
 - Opération P2110002T01 – 1083– 204-20431-221 :
 - 3 021 € pour l'achat de matériels sportifs par les collèges (annexe 7).
- ❖ Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique sur présentation des factures certifiées payées pour les manifestations sportives et l'achat de matériels. Par ailleurs, pour les autres aides forfaitaires de fonctionnement, leur versement sera unique.

Mme Danielle DILIGENT, en sa qualité de Vice-Présidente de l'Association des clubs de sports et loisirs Léo Lagrange, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité